

**Réunion du Comité de liaison entre la magistrature et
l'Association du barreau canadien
Le 17 avril 2015 (Ottawa)**

Procès-verbal

Le juge en chef Noël, Cour d'appel fédérale
Le juge en chef Crampton, Cour fédérale
Le juge Pelletier, Cour d'appel fédérale
Le juge Dawson, Cour d'appel fédérale
Le juge Near, Cour d'appel fédérale
Le juge Stratas, Cour d'appel fédérale
Le juge Shore, Cour fédérale
Le juge O'Reilly, Cour fédérale
Le juge Phelan, Cour fédérale
Daniel Gosselin, administrateur en chef
Chantelle Bowers, avocate générale, Cour d'appel fédérale
Roula Eatrides, avocate générale, Cour fédérale
Sylvia MacKenzie, Cour fédérale
Lucille Collard, avocate, Cour d'appel fédérale
Alain Le Gal, greffier, Cour d'appel fédérale
Marie Desrosiers, pour le greffier, Cour fédérale
Paul Harquail, président – représentant du droit maritime
Angela Furlanetto, membre – représentante en droit de la propriété intellectuelle
Joël Nitikman, membre – représentant du droit relatif à l'impôt sur le revenu
Diane Soroka, membre – représentante du droit des autochtones
Maryse Tremblay, membre – représentante en droit relatif au travail, à l'emploi, aux droits de la personne et au respect de la vie privée
David Demirkan, membre – représentant du domaine du contentieux civil
Gaylene Schellenberg, agente de liaison – Association du barreau canadien
Alain Préfontaine, membre – représentant du ministère de la Justice
Via téléconférence : **Michael Crane**, membre – représentant du droit de l'immigration et des réfugiés
Absent : **Le juge Heneghan**, Cour fédérale
Secrétaire de réunion : **Andrew Baumberg**, avocat, Cour fédérale

1) Mot de bienvenue

Le juge en chef Noël souhaite la bienvenue aux membres du Comité au nom de la Cour d'appel fédérale.

Le juge en chef Crampton souhaite la bienvenue aux membres du Comité au nom de la Cour fédérale.

2) Mot de bienvenue

Paul Harquail souhaite la bienvenue aux membres du Comité au nom de l'Association du barreau canadien (ABC).

3) Adoption de l'ordre du jour

Le point 7 c) est supprimé et remplacé par :

- i) Consultation de l'avocat au moment de la mise au rôle d'une audience
- ii) Rôle du greffe au regard des directives émises à l'avocat autorisé au dossier

4) Adoption du procès-verbal (6 novembre 2014)

Approuvé après modifications mineures apportées après la réunion.

5) Affaires (à suivre) découlant de la dernière réunion

Certains points à l'ordre du jour pourraient se rapporter aux affaires à suivre, qui peuvent être abordées au cours de la réunion.

CBA/ ABC :

6) Mise à jour – Sections nationales

a) Droit des autochtones

Mme Soroka s'adresse au nom du barreau, parlant des lignes directrices sur les instances en droit des autochtones. Elles se trouvent sur le site Web de la Cour. On procède à leur révision afin d'y inclure les demandes de contrôle judiciaire et le mode alternatif de règlement des différends. La prochaine réunion est prévue le 10 juin à Membertou en Nouvelle-Écosse. La question de savoir comment informer les praticiens et les plaideurs sans avocat sur les voies procédurales possibles n'est toujours pas réglée. L'engagement de la Cour à propos de ces questions est bien reçu. La conférence sur le droit autochtone de l'ISAJ de cette année aura lieu à la mi-octobre à Saskatoon.

Le juge en chef Crampton soulève la question des procédures avant réclamation, le seuil déclencheur du recours à la compétence de la Cour fédérale et le début de la médiation.

Andrew Baumberg discute des trois options envisagées :

- Protocoles avant réclamation – adoptés au R.-U.
- Réclamation pro-forma – décrite dans les lignes directrices de la Cour fédérale
- Avis d'action – en place dans les règles de deux provinces

Paul Harquail fait remarquer que les Règles du Nouveau-Brunswick autorisent l'avis de réclamation.

Maryse Tremblay ajoute que cela aurait pu être utile dans un dossier récent où les parties ont eu du mal à respecter la date limite pour le dépôt, ajoutant que les motions sont plus sévères que nécessaire dans certains cas.

Le juge en chef Crampton lie cette question aux travaux de la Cour au sujet d'une directive de pratique sur les ajournements et les prorogations; une initiative semblable visant à inclure une approche plus informelle serait à considérer. L'examen global s'intéressant à l'accès à la justice pourrait être un autre moyen de répondre au besoin de procédures plus souples.

b) Droit de l'immigration

M. Crane fait rapport, en notant le processus révisé des visas du gouvernement. Certaines réformes découlant des modifications à la *Loi sur la citoyenneté* ont été reportées de mai à juillet 2015. Les examens des risques avant renvoi devaient être faits par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ce qui pourrait bien ne pas se faire finalement. Il signale qu'un membre de l'ABC a suggéré plus de flexibilité dans le traitement des demandes de prorogations et d'ajournements pour les procédures liées à l'immigration. Un processus informel serait préférable. Il fait remarquer que parfois la Cour met un cas au rôle le jour d'un congé provincial, y compris le jour de la Famille.

Le juge en chef Crampton fait remarquer que la Cour fédérale avait lancé un « blitz » dans les audiences en immigration en ajoutant des juges et en mettant plus de cas au rôle, s'attendant à ce

que certains cas trouvent un règlement. La Cour réduit son arriéré de travail de manière à revenir à une mise au rôle de 90 jours. Il y a encore un peu d'arriéré à Calgary et Toronto. Il ajoute que le processus accéléré en immigration n'a pas produit les résultats attendus. Malgré les modifications apportées pour le rendre plus intéressant, il ne suscite guère d'enthousiasme. Le projet pilote sera interrompu.

c) Propriété intellectuelle (PI)

Mme Furlanetto parle au nom du barreau. Le Comité des spécialistes de la PI a produit un document de travail sur les problèmes à régler pour rendre la pratique de la PI plus efficace et plus simple. Il se réunira le 28 mai. Elle fait remarquer que les avocats spécialistes de la PI ont préparé une autre lettre réitérant l'importance des protonotaires pour leur pratique.

Le juge en chef Crampton répond que la Cour fédérale, en tant que cour itinérante, n'est pas en mesure d'affecter des juges à la gestion des dossiers comme protonotaires. C'est tout simplement inefficace. Le juge en chef a écrit au ministère à ce sujet. Il fait remarquer que la Cour a aussi formé un groupe de travail qu'elle a chargé de formuler des recommandations sur la gestion des dossiers, qui seront vraisemblablement mises en œuvre de manière progressive.

d) Droit de l'impôt

M. Nitikman parle au nom du barreau. La règle de la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) qui a été mise en œuvre par voie législative pourrait être contestée. Des changements ont modifié le leadership des sections de l'impôt de l'ABC. Remerciements exprimés aux membres des cours qui ont fait partie du groupe des juges qui ont participé à une récente conférence sur la fiscalité.

e) Droit maritime

M. Harquail parle au nom du barreau. La prochaine réunion de l'Association canadienne de droit maritime aura lieu à Montréal du 18 au 20 juin. Le dîner annuel du Grunt Club a aussi eu lieu récemment à Montréal où le juge Strickland a représenté la Cour. L'ABC soulève une préoccupation au sujet de l'incohérence dans les noms des bateaux et des parties figurant dans les entrées sur le site Web de la Cour. Le nom d'un vaisseau est parfois abrégé, ce qui peut rendre l'exercice de diligence difficile pour les avocats.

Mesure : suivi par le greffe des cours.

f) Contentieux civil

M. Demirkan parle au nom du barreau. La section du contentieux des affaires civiles de l'ABC est appelée à évaluer les interventions de l'ABC. Un groupe de travail est à revoir la politique. La section propose d'entrer en contact avec le Forum des juges canadiens. (Si quelqu'un parle avec le juge Goodrich, il voudra bien lui indiquer l'utilité d'établir des contacts avec l'ABC.) L'ABC a récemment adopté une résolution au sujet de la nomenclature des palais de justice, recommandant de ne pas utiliser le nom d'une personne vivante (Résolution de l'ABC 15-03-M).

Il demande ensuite au nom de la section : *Les temps d'attente des procès sont-ils les mêmes partout au pays? Si la réponse est négative, pourquoi en est-il ainsi?*

Le juge en chef Crampton répond qu'en principe, ils sont les mêmes. Pour l'heure, la Cour a de la place au début de 2016 pour des procès de courte ou moyenne durée, et également à l'automne 2015 pour des procès de moins de cinq jours. Quant à la charge de travail, le juge en chef fait remarquer que les projets de loi en matière de sécurité nationale devraient avoir un impact, mais que, pour l'instant, ils commandent pas un ajout d'effectif judiciaire.

g) Droit du travail

Mme Tremblay parle au nom du barreau, indiquant que la conférence annuelle se tiendra avec la section du droit administratif à la fin de novembre. Le juge Strickland a été invité à donner le

point de vue de la magistrature et le juge Wagner sera là pour une session spéciale. Le Conseil canadien des relations industrielles a une nouvelle présidente : Ginette Brazeau, dont le terme prendra fin le 27 décembre 2019.

7) Autres points

a) Calcul des échéanciers et acceptation de la requête

M. Nitikman soulève une observation : si l'échéance tombe un samedi et qu'une extension est demandée, pour la moitié de l'affectation, incluez-vous le dimanche? On suggère d'envoyer un avis aux avocats précisant s'il faut compter à partir du dimanche ou du lundi.

Le juge Stratas fait remarquer que le Comité des règles a une longue liste de questions pouvant donner lieu à des modifications aux règles.

M. Demirkan ajoute un autre point : la cour est perçue comme étant particulièrement stricte sur la procédure. Les bureaux ne semblent pas traiter les mêmes questions de la manière. Une approche un peu plus tolérante est recommandée, en particulier si les règles sont ambiguës et que le délai d'application de la conformité est serré.

Le juge Stratas discute de la politique régissant une telle approche : où faut-il appliquer les règles? Si le greffe bénéficie d'une marge de manœuvre au comptoir, les résultats pourraient être incohérents. Il serait peut-être préférable que les avocats ne se placent pas en situation de non-conformité.

Le juge Pelletier fait remarquer que l'avocat peut toujours demander qu'une affaire soit référée à la Cour afin d'obtenir des directives. Devant la bonne foi et la volonté de se conformer, les tribunaux sont d'habitude flexibles. Certains avocats ont toutefois tendance à se tenir aux limites.

Le juge Shore ajoute que pour les audiences sur les sursis, où la partie a parfois été avisée, une demande de sursis devrait être présentée le plus tôt possible. À titre d'exemple : une demande présentée à 17 h pour une expulsion prévue à 18 h, même si la partie avait reçu un avis à cet effet deux semaines à l'avance. Enfin, pour les actes de procédure complexes, les parties devraient demander plus que deux heures pour une requête entendue lors de séances générales.

b) Présentation en ligne et service

M. Harquail a soulevé la possibilité d'un service en ligne pour la signification à personne.

Mesure : à soumettre à l'examen du Comité des règles.

Le juge en chef Noël fait remarquer les modifications en vue de moderniser les règles se veulent un moyen d'autoriser de nouveaux processus, mais dépendent encore de l'infrastructure des tribunaux, qui n'est toujours pas disponible.

c) Établir le fondement du consentement aux demandes de contrôle judiciaire

M. Harquail soulève ce point.

Le juge Dawson fait remarquer que cette question est régie par la jurisprudence.

Le juge Shore recommande que les parties demandent à la cour de fournir de l'aide sous forme de médiation s'il y a possibilité d'obtenir un règlement par consentement.

d) Consultation de l'avocat au moment de la mise au rôle des audiences

Il semblerait que les avocats ne sont pas toujours consultés pour la mise au rôle des audiences.

Mesure : le juge en chef Crampton soumettra la question à l'attention de l'administrateur judiciaire.

e) **Rôle du greffe au regard des instructions émises à l'avocat autorisé au dossier**

On soulève une question au sujet du rôle du greffe dans les communications émises à l'avocat autorisé au dossier. **M. Harquail** donne l'exemple d'un agent du greffe faisant circuler la nouvelle jurisprudence. Ce n'est pas une pratique normale de la part du greffe.

Le juge Dawson fait remarquer que parfois elle demande que la récente jurisprudence soit fournie aux avocats pour commentaires.

Enfin, **M. Harquail** fait remarquer que David Demirkan et Joël Nitikman sont près de terminer leur mandat, mais qu'ils ont fait savoir qu'ils allaient resoumettre leurs noms dans leurs sections pour ce comité.

THE COURTS / LES COURS :

8) Le point de la Cour d'appel fédérale

Le juge en chef Noël fait le point au nom de la Cour. Lorsqu'il a été nommé juge en chef, il manquait trois juges, et deux juges étaient nommés par intérim : le juge Ryer et le juge Rennie, en remplacement du juge Sharlow qui avait pris sa retraite et du juge Pelletier qui avait choisi de devenir juge surnuméraire. Le défi était grand pour une si petite cour – l'effectif devrait compter 10 juges en plus du juge en chef, même si, par la loi, ce devrait être 12 juges plus le juge en chef. Il tente de grossir l'effectif, à cause en partie de la complexité accrue des causes présentées devant la Cour, mise en évidence par la baisse de 70 % des jugements rendus séance tenante et la longueur accrue des décisions.

9) Le point de la Cour fédérale

Le juge en chef Crampton fait le point en signalant les nominations suivantes :

- Le juge Fothergill
- Le juge en chef Bell
- Le juge Gascon

Le Cour progresse dans la réalisation de son plan stratégique :

- Groupe de travail chargé de faire des recommandations sur la gestion des dossiers;
- Accent mis sur des décisions plus courtes, y compris sur les jugements rendus oralement, dans l'esprit d'un changement de culture à la Cour;
- Activités du Comité des règles – le point de Mme Bowers plus tard;
- tableaux de concordance des règles;
- liste de médiation dans le droit autochtone;
- liste d'attente pour les procès si les parties peuvent être disponibles rapidement au cas où un autre procès prendrait fin;
- contacts additionnels avec les écoles de droit pour mieux faire connaître les cours fédérales, y compris des audiences dans les écoles de droit partout au pays;
- renseignements et ressources affichés sur les sites Web des cours;
- enregistrement numérique dans les salles d'audience partout au pays;
- audiences en ligne, en commençant avec un important procès en droit autochtone à Toronto.

M. Harquail demande que l'ABC soit avisée des prochaines audiences dans les écoles de droit pour que les membres locaux puissent en faire la promotion.

10) Protocole régissant la participation des juges aux conférences sans avoir à s'inscrire

M. Baumberg fait le tour de la question.

M. Harquail fait remarquer qu'il a soulevé ce point à l'ABC. À son avis, le barreau devrait accueillir les juges aux activités de FJP. La question est référée à l'ABC – en cours.

Le juge en chef Crampton fait remarquer qu'en vertu de la *Loi sur les juges*, l'indemnité annuelle accordée à un juge pour assister à une conférence est seulement de 500 \$.

11) Préparation de documents judiciaires par l'échange de documents électroniques sur consentement

M. Nitikman fait remarquer que plus il y a de moyens de préparer les documents mieux c'est

Mme Tremblay ajoute qu'il faut une certaine garantie de fiabilité.

Mme Soroka ajoute que ce moyen est utilisé pour l'adjudication des pensionnats et qu'il s'est avéré très utile.

12) Le Point du Comité des règles

Mme Bowers fait le point sur les activités des sous-comités :

- Modifications en vue de la modernisation des règles des cours fédérales
- Citoyenneté
- Modifications majeures – devraient arriver bientôt à l'étape de la publication préalable
- Divers
- Application
- Représentation limitée – une ébauche sera présentée à la prochaine réunion plénière
- Mise en œuvre de l'examen global – suit son cours
- Coûts – sous-comité le plus récent, chargé d'une partie déterminante du rapport de l'examen global

13) Le point de l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires

M. Gosselin fait le point au nom du Service :

- Ouverture du bureau de Terre-Neuve en mai
- Montréal – le boul. Saulnier ne fait plus partie des plans; 360, rue McGill est une meilleure option; 30, rue McGill est de retour sur la liste.
- Ville de Québec – en attente de savoir s'il faut déménager.
- Toronto – un projet de construction majeur dans le voisinage dérange les activités de la cour.

QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL :

14) Prochaine réunion

Date proposée et acceptée : le 6 novembre 2015

15) Varia

Le juge en chef Noël remercie Chantelle Bowers, dont c'est la dernière journée de travail, pour tout ce qu'elle a accompli au Service administratif des tribunaux judiciaires au cours des années.

16) Conclusion